

**LOI SUR L'APPRENTISSAGE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS ET PROFESSIONS**

R-023-2015

Enregistré auprès du registraire des règlements

2015-06-29

**RÈGLEMENT SUR L'APPRENTISSAGE ET LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE
DES MÉTIERS ET PROFESSIONS–Modification**

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 19 de la *Loi sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions* et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*.

- 1. Le *Règlement sur l'apprentissage et la qualification professionnelle des métiers et professions*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. A-8, est modifié par le présent règlement.**
- 2. Le paragraphe 22(2) est modifié par suppression de « plus d'un apprenti » et par substitution de « plus de deux apprentis ».**
- 3. Le sous-alinéa 41(2)a)(i) est modifié par suppression de « trois mois » et par substitution de « quatorze jours ».**